



Les organisations syndicales CFDT, CGT, UNSA, SL, SOLIDAIRES dénoncent à nouveau le manque de moyens des Conseils de Prud'hommes du département.

Depuis de nombreuses années et plus particulièrement depuis la réforme de la carte judiciaire en 2008, les attaques contre la Prud'homie ne cessent de dégrader les conditions de fonctionnement de la **juridiction** :

- **Fermeture du Conseil de Salon de Provence à la suite de la réforme,**
- **Instauration d'une taxe de 35 € pour introduire une instance auprès de la juridiction et 35 € en cas d'appel de la décision,**
- **Mise en place de la procédure de la médiation sur certains conseils de prud'hommes (justice privée et payante pour les parties).**

Cette réforme a eu pour conséquences :

D'augmenter le nombre de Conseillers Prud'hommes sur certains Conseils sans pour autant que des effectifs en correspondance soient alloués aux services du Greffe :

- **Sur Marseille, 3^{ème} Conseil de France, il est constaté un déficit de 3 greffiers et de 2 administratives selon l'audit du 8 juin 2012 diligenté par la Cour d'Appel,**
- **Sur Martigues un déficit de 4 greffiers sera constaté en juillet 2013,**
- **Sur Aix en Provence un déficit d'1 greffier et 1 administratif.**
- **Sur Arles un déficit de 2 greffiers sera constaté en septembre 2013.**

A cette situation **dégradée et préoccupante, est associée un manque cruel** de juges départiteurs dans certains Conseils, **ce qui conduit à des délais de décision excessifs et déraisonnables et pour lesquels, l'Etat vient d'être condamné à plusieurs reprises.** Dans certains Conseils, les délais **de renvoi varient** entre 12 et 28 mois au lieu d'un mois, comme **l'édicte** le Code du Travail.

Nos organisations syndicales revendiquent :

- **Une allocation de personnel** supplémentaire pour le Greffe,
- **L'affectation pérenne** de juges départiteurs supplémentaires,
- **L'instauration de la gratuité de la procédure,**
- **La mise en conformité sans délai des juridictions.**

Pour nous faire entendre, rassemblement le 26 mars devant la cour d'appel d'Aix en Provence à 10h30.